

Date de dépôt : 18 juin 2018

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2017

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Edouard Cuendet a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 30 mai 2018.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Vincent Moret a pris le procès-verbal en question alors que le procès-verbal du 25 avril 2018 lié à la présentation des comptes consolidés par le département des finances a été pris par M. Gérard Riedi. Qu'ils en soient remerciés.

Présentation des comptes consolidés par le département des finances (tomes 1 et 4)¹ – M^{me} Coralie Apffel Mampaey, M. Pierre-Emmanuel Beun et M^{me} Aicha Laatiki

Périmètre de consolidation et chiffres clés

Le département fait savoir que le périmètre de consolidation est défini par des critères économiques et le critère déterminant va être le contrôle. Si l'Etat exerce un contrôle sur une entité, celle-ci est éligible à la consolidation. Il faut dire que le canton de Genève était, jusqu'à l'an passé, la seule collectivité publique à l'appliquer ce critère en Suisse. Zurich ne l'applique par exemple

¹ Le lecteur voudra bien se référer au rapport sur le PL 12298-A pour les annexes.

pas. En revanche, la Confédération l'applique depuis 2017, ce qui fait que, sur cette base, elle met la caisse de compensation AVS, Swisscom, les CFF, etc. dans son périmètre de consolidation, et elle fait des bénéfices importants.

Si l'entité est éligible au contrôle, il faut ensuite regarder la prestation. Si celle-ci fait partie d'une politique publique de l'Etat, elle est retenue, sinon elle sera exclue. C'est pour cette raison que la BCGE est exclue du périmètre de consolidation. Enfin, une fois ces deux critères appliqués, il y a encore beaucoup d'entités qui peuvent être consolidées, certaines étant parfois de faible importance. Du coup, des critères quantitatifs vont être appliqués. Ainsi, toute entité avec un bilan supérieur à 100 millions de francs ou avec une subvention supérieure à 100 millions de francs sera consolidée. Le résultat est que, sur le périmètre de consolidation, on retrouve 19 entités, y compris l'Etat de Genève. Sachant que certaines de ces entités sont aussi des consolidations, on va avoir environ une soixantaine d'entités qui sont actuellement consolidées. Le département précise que le périmètre est resté stable à l'exception des Ports Francs qui ont été intégrés en 2016 du fait du transfert d'actifs entre l'Etat et les Ports Francs.

S'agissant de l'« approche IPSAS » qui est utilisée pour le critère de contrôle, le département indique qu'il y a plusieurs éléments dans le critère de contrôle tel que le fait de déterminer des participations, de nommer des administrateurs au conseil d'administration et aussi d'avoir des contrats (il n'y a pas de lien « capitalistique », mais un contrat qui fait qu'on peut avoir un pouvoir sur l'entité). Pour l'Etat de Genève, c'est essentiellement le fait d'avoir à l'Etat le capital qui est déterminant ou l'existence d'une loi de droit public instituant une entité comme l'AIG (il n'y a pas de capital, mais c'est quand même l'Etat qui crée le conseil d'administration et cela appartient à l'Etat).

Le département indique que, au-delà de 50%, l'Etat de Genève va contrôler de manière intégrale l'entité et tous les chiffres vont être additionnés. En dessous de 50% de contrôle, la consolidation va être faite de manière partielle. Seule une part de résultat de l'entité sera prise dans le résultat consolidé. Quant à la valeur au bilan, elle sera corrigée en fonction de la valeur des fonds propres de l'entité. C'est surtout le cas aux SIG qui détient une partie d'Alpiq via EOS holding. Cela existe également pour l'Etat de Genève en direct avec la FIPOI. Vu qu'il détient 50% de la FIPOI, il ne prend donc que 50% des éléments sur la base du principe de la mise en équivalence.

Au niveau des chiffres clés consolidés, on observe des tendances assez semblables à celles de l'Etat. On a une croissance des charges qui est couverte par une croissance des revenus. Le résultat net est ainsi relativement stable. Au niveau des investissements, on voit qu'ils sont globalement quasiment

autofinancés par les excédents d'exploitation financiers. Dans ce cadre, la dette reste également relativement stable en léger recul.

Produit et charges

Le département indique que le résultat net consolidé passe de 333 millions de francs en 2016 à 292 millions de francs en 2017. Il est ainsi resté relativement stable. L'augmentation des charges d'exploitation de 255 millions de francs a été entièrement couverte par la croissance des revenus de 283 millions de francs qui couvre par ailleurs la baisse du résultat financier. On a également cette variation de -33 millions de francs au niveau de la part de résultat des entités où l'on va surtout retrouver l'effet d'Alpiq. L'Etat détient les SIG qui détiennent 20% d'EOS Holding qui détient à son tour 31% d'Alpiq. Ainsi, l'Etat détient indirectement 7% d'Alpiq. En 2017, cela représente une perte de 5 millions de francs pour l'Etat de Genève.

Au niveau de la variation des produits d'exploitations, sur les 283 millions de francs d'augmentation entre 2016 et 2017, plus de 100 millions de francs viennent des impôts. C'est un point qui a déjà été largement présenté aux commissaires par l'administration fiscale. Le département indique que les revenus des entités augmentent de 89 millions de francs. Au niveau des prestations hospitalières – HUG, il y a une hausse de 40 millions de francs qui s'explique en premier par la croissance de l'activité des HUG, surtout au niveau ambulatoire, mais aussi au niveau des prestations médicales. En 2017, on dénote aussi au niveau des HUG qu'il y a eu une amélioration de la facturation qui a procuré davantage de revenus. Le 3^e effet est le fait que les cliniques de Joli-Mont et Montana qui ont été fusionnées aux HUG l'an passé, en 2016, au 1^{er} juillet. Il y a ainsi eu 6 mois de revenus l'an passé contre 12 mois cette année, ce qui fait une variation de 9 millions de francs sur les 40 millions de francs. Au niveau des SIG, il y a aussi une croissance des revenus de 31 millions de francs. Cela concerne surtout les secteurs des énergies et des réseaux de distribution. Le département indique que les 11 millions de francs de revenus supplémentaires à l'AIG viennent du nombre de passagers qui ont fréquenté l'aéroport en 2017. Cette augmentation a été 5% de plus par rapport à l'an passé, ce qui fait que 17,3 millions de personnes ont transité par l'aéroport en 2017. Les revenus des exploitations et manifestations augmentent de 7 millions, ce qui est lié au fait que Palexpo a organisé en 2017 le salon Index des non-tissés qui se tient tous les trois ans. Ensuite, il y a divers autres revenus avoisinant les 550 millions de francs et qui sont détaillés en page 9 de la présentation. On voit que, globalement, il n'y a pas eu de variations importantes entre 2016 et 2017.

Ensuite, le département indique que tous les autres revenus d'exploitation ont été compilés au niveau consolidé (cf. p. 10 de la présentation). On voit qu'il y a 31 millions de francs au niveau des restitutions des subventions par les ménages privés. Deux éléments expliquent cette hausse. Près de la moitié vient de l'amnistie pénale qui a poussé des personnes ayant reçu indûment des subventions à se dénoncer. L'autre moitié vient du renforcement des contrôles qui ont été effectués au DEAS par le service d'assurance-maladie et le service de prestations complémentaires. Ensuite, il y a 37 millions de francs de plus de subventions reçues. Elles se retrouvent à hauteur de 16 millions de francs à l'UNIGE. Elle a ainsi reçu 16 millions de francs de subventions de plus. Une partie vient de la Confédération pour l'encouragement des hautes écoles et l'autre part vient du retour de la Suisse dans les projets de recherche l'UE. Le département signale que les dédommagements augmentent aussi de 8 millions de francs. Cela vient surtout des dédommagements de la Confédération pour la sécurité internationale. Il y a encore divers autres revenus qui avoisinent au total le milliard de francs et qui ont augmenté de 6 millions de francs globalement (le détail figure en page 10 de la présentation). 33 millions de francs de revenus en plus correspondent à l'amende pénale perçue par le pouvoir judiciaire d'Addax Petroleum. On trouve également 22 millions de francs de reprises de provisions et de dépréciations en moins. Cela s'explique tout simplement par des écarts d'estimation moins importants en 2017 par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation augmentent de 255 millions de francs qui se retrouvent au niveau des plus gros postes de dépenses au niveau consolidé que sont les charges de personnel et les subventions.

Les charges de personnel atteignent 5,5 milliards de francs en 2017. Cela représente la moitié des charges au niveau consolidé pour un volume qui avoisine les 11 milliards de francs. L'augmentation de 174 millions de francs des charges de personnel en 2017 s'explique par plusieurs facteurs, le plus important étant l'augmentation de l'effectif. En 2017, l'Etat et les entités consolidées ont engagé près de 1000 ETP. Ce sont les deux plus gros employeurs, l'Etat et les HUG, qui ont recruté le plus de personnes. Au niveau des HUG, il y a eu une augmentation de 476 ETP qui s'explique non seulement par la croissance de l'activité, mais aussi par l'exploitation de nouveaux bâtiments. En 2017, il y a eu l'exploitation du bâtiment des lits 2 et de la 3^e étape de la nouvelle maternité. Cela s'explique aussi par la volonté des HUG d'améliorer toujours le confort et la prise en charge des patients. Il y a également une augmentation de 253 ETP à l'Etat de Genève. Ils se retrouvent surtout dans l'enseignement et la sécurité publique. L'IMAD a recruté 79 ETP pour répondre aux besoins de la population en matière de soins malgré les

difficultés que rencontre cette institution pour recruter. Cette institution pallie ses besoins par le recours aux travailleurs intérimaires. Le département a présenté les principales variations en lien avec l'augmentation d'effectifs, ce qui représente globalement en moyenne 120 millions de francs. Le reste de l'augmentation se trouve au niveau de l'annuité accordée en 2017 au personnel de l'Etat et des entités subventionnées, mais aussi au niveau de l'augmentation du taux de cotisation de la CPEG.

Le 2^e poste de dépenses au niveau consolidé ce sont les subventions qui ont augmenté de 50 millions de francs entre 2016 et 2017. Cela comprend une augmentation de 46 millions de francs des aides aux personnes physiques, ce qui témoigne du recours de plus en plus important aux prestations sociales à Genève. On le retrouve au niveau des prestations sociales versées par l'Hospice général qui a suivi 24 000 personnes en 2017, soit près de 4% de plus que l'année précédente, ce qui représente une vingtaine de millions de francs de plus. Cette hausse se retrouve aussi au niveau des prestations complémentaires AVS-AI et des subsides d'assurance-maladie.

A ce niveau de la présentation, un commissaire MCG demande si cette augmentation de 50 millions de francs des subventions va vers ceux qui résident dans le canton ou si ce sont des subventions en lien avec, par exemple, les requérants d'asile. Il aimerait savoir si cela signifie qu'il y a de plus en plus de gens qui sortent du chômage et qui se retrouvent à l'Hospice général où ils demandent des aides complémentaires ou, encore, de plus en plus de personnes âgées à la retraite qui demandent des prestations complémentaires parce qu'elles n'y arrivent pas avec leurs 1^{er} et 2^e piliers.

Le département répond que cette variation s'explique effectivement par une augmentation de 4% du nombre de bénéficiaires. Il y a aussi une augmentation du coût moyen de prise en charge.

S'agissant de savoir à quoi correspond concrètement cette augmentation de 4%, le département explique que, l'Hospice général ayant suivi 24 000 personnes en 2017, cette augmentation représente environ 800 personnes. Il précise que cela concerne toutes les aides sociales, les prestations complémentaires AVS-AI, les subsides d'assurance-maladie, les prestations familiales, etc.

Toujours au niveau des subventions, les subventions aux organisations à but non lucratif ont augmenté de 10 millions de francs. Ce sont les subventions versées aux EMS et aux EPH qui ont augmenté du fait de l'ouverture de nouvelles places dans ces établissements.

Toutes les autres charges d'exploitation ont été compilées en page 13 de la présentation. Globalement, elles augmentent de 31 millions de francs. Les

prestations de services et honoraires augmentent de 35 millions de francs. Elles sont à mettre en relation avec la croissance d'activités et des prestations versées par l'Etat et les entités consolidées. On va y retrouver par exemple la sous-traitance par l'aéroport des prestations de sûreté, les frais liés à l'organisation du salon Index par Palexpo, l'ouverture complète des établissements de détention La Brenaz et Curabilis ou le recours au travail intérimaire par l'IMAD. Au niveau des charges liées à la santé (HUG), l'augmentation est de 12 millions de francs en lien avec la croissance de l'activité de l'hôpital et avec l'ouverture et la mise en service des nouveaux bâtiments (BDL2 et 3^e étape de la maternité). Les charges liées aux requérants d'asile ont baissé. EN 2017, il y a eu moins de demandeurs d'asile au niveau fédéral suite à l'accord conclu entre l'UE et la Turquie. Cela se matérialise à Genève par des coûts moins élevés surtout au niveau de l'hébergement avec par exemple la fermeture des abris PC. Les amortissements augmentent avec la mise en service du BDL2, des 5^e et 6^e étapes du CMU, etc. Enfin, il y a une baisse globale de 22 millions de francs sur les autres rubriques (détaillée en page 13 de la présentation) où l'on retrouve surtout l'effet de la provision pour palier intermédiaire CPEG qui a été comptabilisé en 2016 pour 36 millions de francs dans les comptes et qui n'est plus d'actualité aujourd'hui.

En réponse à la question d'un commissaire S qui aimerait savoir si les durées d'amortissement des différents biens sont standardisées entre les différentes entités, le département répond négativement en indiquant qu'il revient à chaque entité de définir les durées d'utilité qui sont les plus appropriées par rapport à leurs biens. C'est quelque chose qui est normalement revu par l'organe de révision. Néanmoins, le DF est conscient qu'il peut y avoir des divergences entre entités, mais le fait de vouloir le modifier n'est pas simple.

A la suite de la remarque d'une commissaire MCG qui se demande si ce n'est pas lié aux entités qui sont en IFRS et à celles qui sont en IPSAS, le département estime que ce n'est pas forcément le cas. Les TPG vont peut-être dire qu'ils sont figés avec l'office fédéral et qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quel amortissement. Ce sont des choses qui diffèrent en raison de contraintes diverses et variées.

La commissaire note que, si c'était lié au fait d'être en IPSAS ou en IFRS, cela devrait normalement être retraité puisqu'il avait été dit aux commissaires, l'année passée, que les entités qui n'étaient pas en IPSAS étaient retraitées.

Mais le département fait remarquer qu'ils retraitent ce que les entités veulent bien leur donner à retraiter. C'est leur responsabilité de s'aligner sur le référentiel de l'Etat. Par ailleurs, au niveau des entités IFRS, hormis les engagements de prévoyance qu'elles enlèvent, il n'y a rien d'autre. Ensuite,

elles vont dire qu'elles sont de toute façon conformes au référentiel de l'Etat et qu'elles sont autonomes et indépendantes.

Il ajoute qu'il n'y a aucune remarque qui revient de la part des réviseurs des entités sur ce genre de points, et que, dans un groupe privé, c'est la holding qui va fixer les règles. Ici, on est dans un cas un peu particulier.

Le commissaire estime que le risque sous-jacent, s'il n'y a pas un tableau avec des indications un peu plus précises, c'est si une fameuse holding décide tout d'un coup de faire du sur-amortissement parce qu'elle peut le faire librement et qu'on ne comprend pas très bien pourquoi il y a de grosses variations d'une année à l'autre. Du coup, ce chiffre veut encore moins dire quelque chose s'il y a de grosses variations parce qu'une entité, par exemple Alpiq, a pris une décision. Il considère que la commission des finances devrait être attentive à cette question.

Le département ajoute qu'il faut également poser la question de la dépréciation des actifs. Il y a actuellement ce problème avec les SIG et on pourrait aussi l'avoir avec l'aéroport dans une certaine mesure. Les SIG vont dire qu'ils se posent la question du bien-fondé de ces normes IFRS qui sont destinées au secteur privé. Pour des infrastructures publiques, ils doutent en effet du bien-fondé de ces normes. Sur certains actifs, ils ont certainement raison d'appliquer des valeurs de rendement et de les déprécier s'ils n'atteignent pas leurs objectifs. En revanche, on peut se demander si on peut dire qu'on va faire du rendement avec certains actifs d'infrastructure comme les Cheneviers. Il précise qu'il y a ainsi un projet de modification réglementaire déposé auprès du Conseil d'Etat qui est en attente d'approbation.

Le département indique que le résultat financier est en baisse de 35 millions de francs globalement. Il faut toutefois relativiser ce chiffre en raison de différents effets comptables. Certaines entités ont des parcs d'immeubles locatifs qui font du rendement. Elles les évaluent et les mettent au bilan à la valeur de marché. Comme il y a eu des baisses de taux d'intérêt, leur valeur au bilan a forcément augmenté. M. Beun précise qu'il y en a eu sur plusieurs années. L'an dernier c'était la FPLC avec les Rentes immobilières qui ont augmenté la valeur au bilan de leurs biens. On trouvait aussi un peu la FTI. En 2017, il n'y a pas eu de réévaluation de cette sorte parce que la baisse des taux d'intérêt commence à dater. En revanche, la bonne nouvelle c'est qu'on avait eu plus de rétrocessions de la BNS et qu'il y a l'effet des 31 millions de francs sur les intérêts d'emprunt (quand les dettes arrivent à échéance, elles sont renouvelées avec des conditions bien meilleures). Autant au niveau de l'Etat qu'au niveau des entités du groupe, on retrouve ce phénomène très positif.

Le graphique de la page 15 de la présentation met en exergue Alpiq tel qu'il est perçu au niveau consolidé. La mise en équivalence de cette entité est une méthode de consolidation assez simplifiée qui permet de prendre la quote-part de résultat et de mettre au bilan la valeur des fonds propres. Grosso modo, la courbe des pertes de valeur d'Alpiq qui ont été faites par le passé fait qu'on est passé de 900 millions de francs à la création d'Alpiq et qu'on est maintenant, pour EOS Holding, à une valeur inférieure à 300 millions de francs. C'est pour cette raison que, pour l'instant, les pertes liées à Alpiq sont davantage derrière que dans l'avenir. Tel que l'on comprend l'opération qui aura lieu cette année, il y aura peut-être des plus-values à réaliser et, donc, une amélioration de la situation et des données qui seront présentées à la commission des finances.

Rebondissant sur cette question, une autre commissaire S estime qu'il faut se souvenir de tout ce qui a été dit à l'époque. On parlait d'un grand projet industriel nécessaire pour le développement de l'économie romande. Avant, ces actifs étaient dans EOS avec l'objectif de ne pas fournir des dividendes mais, en fonction des actions détenues par chaque canton, il leur fournissait l'équivalent en kWh d'électricité, ce qui correspondait au but pour lequel ces installations avaient été construites et on était libre de la bourse. Malheureusement, on a parfois raison beaucoup trop tard et il est désolé de ce résultat parce que ce sont des actifs des Genevois et des Romands qui ont été faits dans l'objectif de supporter l'économie romande et suisse. C'est pour cette raison que ces barrages ont été construits et ils deviennent maintenant des actifs financiers. Auparavant c'étaient des actifs industriels.

Investissements (tomes 1 et 4)

Le département indique que les investissements réalisés en 2017 au niveau consolidé figurent en page 17 de la présentation. Ils sont présentés par politique publique. Le groupe a investi en 2017 1,153 milliard de francs. Il a ainsi continué à investir massivement sur Genève.

Ces investissements sont en hausse de 172 millions de francs par rapport à 2016 et la plus grande part revient en 2017 à la mobilité avec près de 300 millions de francs d'investissement qui se retrouvent surtout dans la liaison CEVA pour environ 120, dans l'entrepôt En Chardon des TPG pour 66 millions de francs et dans tout le matériel roulant des TPG. Ensuite, on a la politique publique «G Aménagement et logement» dans laquelle l'investissement a été très soutenu. Il a été de près de 150 millions de francs. C'est surtout dans les logements d'utilité publique réalisés par les fondations immobilières, par l'Etat et par la fondation pour le logement coopératif. Il y a aussi une part d'investissement de la FTI qui a investi dans des bâtiments et des terrains à la route des Jeunes. Ensuite, toujours aux alentours des

150 millions de francs, on retrouve la politique publique « A Formation » avec la rénovation des bâtiments scolaires pour une cinquantaine de millions de francs, la construction des étapes 5 et 6 du CMU et une vingtaine de millions de francs d'investissements réalisés directement par l'UNIGE pour du matériel informatique et scientifique.

Ensuite, on trouve la politique publique « Q Energie » dans laquelle investissent exclusivement les SIG et qui représente 146 millions de francs, dont 70 millions de francs pour le renouvellement et l'expansion des réseaux de distribution de fluides et une quarantaine de millions de francs dans le déploiement des projets dans l'énergie thermique pour tout ce qui est GeniLac et chauffage à distance. Les investissements dans la politique publique « Q Energie » pour 139 millions de francs viennent surtout de l'aéroport (127 millions de francs, notamment pour la construction de l'aile Est et dans les parkings).

Les investissements dans la politique publique « K Santé » ont représenté 92 millions de francs d'investissements. Cela concerne surtout la finalisation du bâtiment des lits 2 et de la rénovation du parc immobilier et l'acquisition des équipements biomédicaux.

Enfin, il y a 52 millions de francs d'investissements dans la politique publique « F Environnement ». Les SIG ont investi une quarantaine de millions de francs pour le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et ont réalisé des études dans le cadre de la construction de la future usine des Cheneviers.

Endettement (tomes 1 et 4)

Le département indique que l'endettement du groupe est passé de 14 milliards de francs en 2008 à 16 milliards de francs en 2017 (cf. p. 19 de la présentation). On voit que le 80% de l'endettement est celui de l'Etat et que l'évolution de l'endettement du groupe est corrélée à celui de l'Etat. Les 20% restant qui ont augmenté de 1 milliard de francs en une petite dizaine d'années, c'est l'endettement global des entités consolidées par l'Etat de Genève. Celui-ci est passé de 2,6 milliards de francs en 2018 à 3,6 milliards de francs en 2017.

Entre 2016 et 2017, l'endettement a baissé et ce sont surtout les SIG qui ont contribué à cette baisse. Ils ont mieux optimisé leur trésorerie et ils ont fait en sorte de mieux rembourser leur ligne d'emprunt, notamment une dette qu'ils avaient contractée auprès de leur caisse de prévoyance (un prêt simultané quand ils ont recapitalisé leur caisse de prévoyance, il y a 4 ou 5 ans, et ils ont anticipé le remboursement parce qu'il y avait des intérêts très élevés avec un taux technique à l'époque de 3,5%). L'Etat a aussi diminué son endettement.

Celui de l'Hospice général augmente de 16 millions de francs. Il avait 18 millions de francs de revenus généraux pour financer les projets d'hébergement dans le cadre des projets AMIG. Les TPG ont également eu besoin d'avoir des financements complémentaires pour payer toutes les factures liées au dépôt En Chardon. Enfin, la FIDP a des besoins financiers liés à ses projets.

En réponse à une commissaire MCG qui comprend que les emprunts cumulés de toutes les entités sans consolidation représentent 3,6 milliards de francs, le département répond que ça va être en premier lieu les fondations immobilières de droit public qui sont les plus endettées puisqu'elles se financent par des financements hypothécaires. Il précise que les emprunts du groupe représentent 16 milliards de francs en 2017, dont 12,4 milliards de francs pour l'Etat et les entités pour 3,6 milliards de francs.

En termes de flux de trésorerie, on retrouve l'idée qu'on a des investissements qui sont globalement autofinancés. On a un besoin de fonds de roulement (le décalage entre l'encaissement des créances et le paiement des engagements auprès des tiers et des fournisseurs) qui a été favorable.

En fait, on a moins d'argent dehors et on a peut-être moins rapidement payé les fournisseurs, ce qui fait qu'on a besoin d'avoir moins d'argent à financer en s'endettant. On constate également une diminution de 41 millions de francs des emprunts avec les SIG qui ont réduit leur trésorerie pour pouvoir rembourser leurs lignes d'emprunts.

Garanties données

Le département explique qu'il y a les garanties liées aux emprunts (les cautions simples et les cédules hypothécaires) et celles liées aux risques afférents à l'activité d'institution de droit public (caisses de prévoyance et Rentes genevoises).

Les cautions simples de l'Etat représentent 978 millions de francs et les cédules hypothécaires 2,213 milliards de francs. Pour l'ensemble des entités consolidées et qui bénéficient de ces garanties, il a été mis en exergue, en page 23 de la présentation, leur emprunt au passif ainsi que leurs fonds propres. La première chose qui interpelle c'est que les TPG ou les Ports Francs ont des emprunts dix fois supérieurs aux fonds propres. Il faut toutefois relativiser cela pour les TPG puisqu'il y a une caution simple de l'Etat qui garantit près de 90% de l'endettement des TPG et que, quelque part, le porteur de risque va être l'Etat. Il faut également relativiser le cas des Ports Francs. Au-delà du fait qu'ils aient levé des financements hypothécaires pour financer un bien immobilier avant le transfert d'actifs, il faut constater qu'à partir de ce transfert

d'actifs, c'est en fait une vente à réméré. Ils se sont ainsi endettés auprès de l'Etat pour payer les biens qui ont été cédés par l'Etat et il y a à peu près 90 millions de francs de prêts croisés avec l'Etat. Les FIDP ont un endettement assez élevé pour plus de 1 milliard de francs. Là aussi, c'est du financement hypothécaire. Les hypothèques de départ qui ont été octroyées c'est près de 1,4 milliard de francs, en plus du fait qu'il y a des cautions simples.

Quelque part, le porteur de risque est très souvent l'Etat. Le département dirait qu'il faut également relativiser sur les cédules hypothécaires. On voit mal une banque qui saisirait un logement de la fondation immobilière pour pouvoir se rembourser s'il y avait un défaut de paiement. On imagine bien que l'Etat interviendrait pour éviter une telle situation. En quelque sorte, le vrai porteur de risque économique dans les cédules hypothécaires c'est plutôt l'Etat que ces entités.

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés

Le lecteur voudra bien se référer aux pages 97 et suivantes du tome 4 intitulé « Rapport sur les comptes consolidés 2017 ».

Sans autre intervention le président procède aux différents votes.

Votes du PL 12299

Entrée en matière

L'entrée en matière du PL 12299 **est acceptée** par :
13 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Deuxième débat

L'article 1 et 2 **est adopté** sans opposition.

Troisième débat

Le PL 12299, dans son ensemble, **est adopté** par :
12 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.

Projet de loi (12299-A)

approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour l'année 2017,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'année 2017 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Sont approuvés les erreurs corrigées durant le bouclage des comptes 2017, les changements de méthode comptable, ainsi que les modifications que ces corrections ou changements ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers consolidés 2016, avec les conséquences suivantes :

- a) le bénéfice net 2016 reste inchangé à 333 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2016 s'élèvent à 7 207 millions de francs, au lieu de 7 294 millions de francs.

Etats financiers consolidés 2017

Commission des finances

25 avril 2018



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

25.04.2018 - Page 1

Présentation consolidation 2017

Périmètre de consolidation et chiffres clés

Produits et charges

Investissements

Endettement

Garanties données

Périmètre de consolidation



Chiffres clés

25.04.2018 - Page 3

Périmètre de consolidation : critères

1. **Le contrôle** : approche IPSAS
2. **Les prestations effectuées** : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget
3. **Quantitatif** : approche IPSAS
 - total du bilan de l'entité supérieur à 100 millions
 - indemnités ou aides financières reçues de l'Etat supérieures à 100 millions

25.04.2018 - Page 4

Périmètre stable



25.04.2018 - Page 5

Chiffres clés consolidés

	Comptes 2017	Comptes 2016	Variation comptes
Résultat net	+292	+333	-41
Autofinancement	+1'132	+1'080	+52
Investissements nets	1'153	981	+172
Emprunts	15'972	16'126	-154

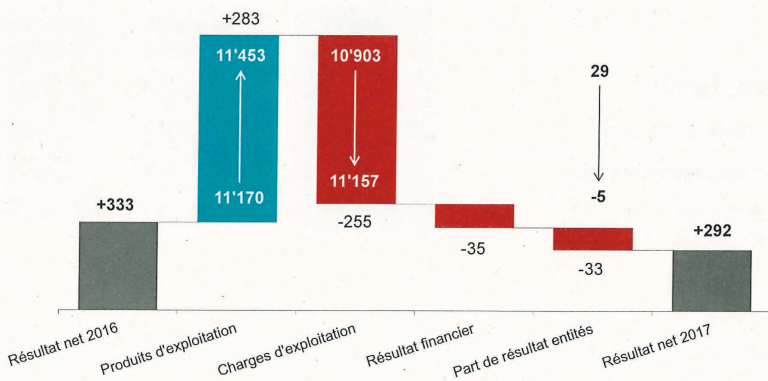
Produits



Charges

25.04.2018 - Page 7

Résultat net 2016 à 2017



25.04.2018 - Page 8

Produits d'exploitation : +283 mios

Impôts : +112 mios

Revenus entités : +89 mios

Divers : +82 mios

	Variation	2017
Prestations hospitalières - HUG	+40	956
Environnement et énergie - SIG	+31	990
Redevances aéroportuaires - AIG	+11	260
Expositions et manifestations - Palexpo	+7	91
Divers	-	546
Revenus liés aux tâches déléguées	+89	2'843
Divers		
Transports - TPG	+1	133
Aménagement et logement - FIDP et FPLC	-	105
Parkings et places stationnement - F. Parkings	+1	77
Action sociale - HG	-1	74
Formation - UNIGE	-1	67
Aides et soins à domicile - IMAD	+2	64
Entreposage et logistique - PFSA	-1	24

25.04.2018 - Page 9

Produits d'exploitation : +283 mios

Impôts : +112 mios

Revenus entités : +89 mios

Divers : +82 mios

	Variation	2017
Restitutions subventions par ménages privés	+31	62
Subventions reçues	+37	677
Dédommagements	+8	128
Autres	+6	1'101
Divers revenus	+82	1'968
Autres		
Prestations de service et livraisons	-	552
Divers revenus sans contrepartie	-1	135
Péréquation et parts à des revenus	-5	127
Remboursements	+4	66
Produits liés aux investissements	-3	103
Reprises de provisions et de dépréciations	-22	35
Divers	+33	83

25.04.2018 - Page 10

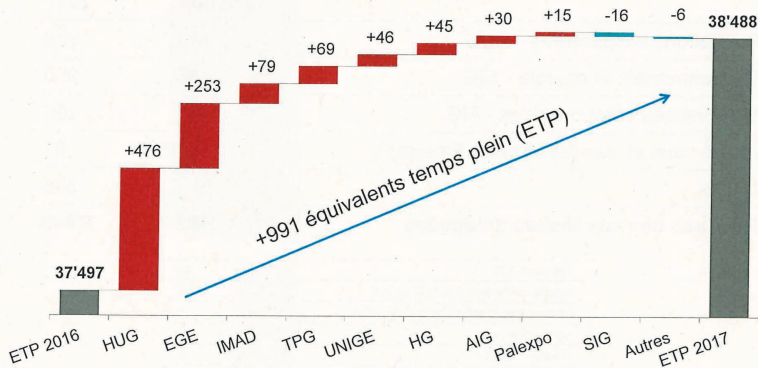
Charges d'exploitation : +255 mios

Personnel : +174 mios

Subventions : +50 mios

Divers : +31 mios

Charges de personnel 2017
5,5 milliards



25.04.2018 - Page 11

Charges d'exploitation : +255 mios

Personnel : +174 mios

Subventions : +50 mios

Divers : +31 mios

	Variation	2017
Aides aux personnes physiques	+46	1'464
Sub. aux organisations à but non lucratif	+10	430
Divers	-6	372
Subventions	+50	2'266

Charges d'exploitation : +255 mios

Personnel : +174 mios

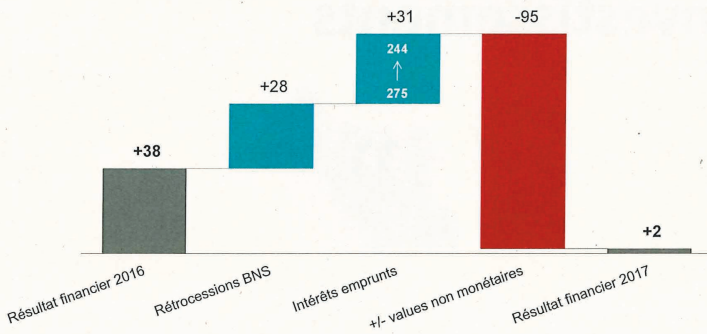
Subventions : +50 mios

Divers : +31 mios

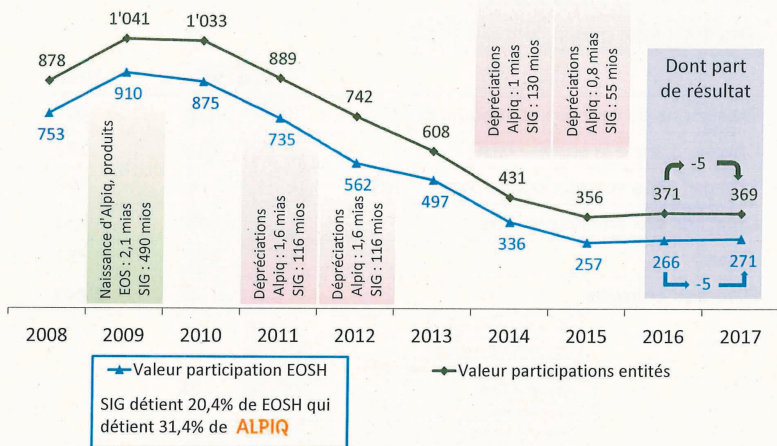
	Variation	2017
Prestations de services et honoraires	+35	401
Charges liées à la santé – HUG	+12	320
Charges liées aux requérants d'asile – HG	-6	103
Dotations aux amortissements	+12	830
Autres	-22	1'787
Diverses charges	+31	3'441
Autres charges de fonctionnement	-4	639
Péréquation et part à des revenus	+14	371
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-7	304
Autres Dépréciations d'actifs	+16	238
Dédommagements	-1	87
Charges liées à la mobilité	+2	72
Charges liées à l'aménagement et au logement	+1	33
Divers	-45	41

25.04.2018 - Page 13

Résultat financier : -35 mios



Parts de résultat et valeur des entités consolidées par équivalence



25.04.2018 - Page 15

Investissements



Investissements nets : +172 mios => 1'153 mios

2017	Groupe	Contributeurs
J - Mobilité	295	EGE, TPG, F. Parking
G - Aménagement et logement	148	FIDP, EGE, FPLC, FTI
A - Formation	147	EGE, UNIGE
Q - Energie	146	SIG
L - Economie	139	AIG, Palexpo, Ports Francs
K - Santé	92	HUG, EGE, IMAD
F - Environnement	52	SIG
Autres	134	
Investissements nets	1'153	

25.04.2018 - Page 17

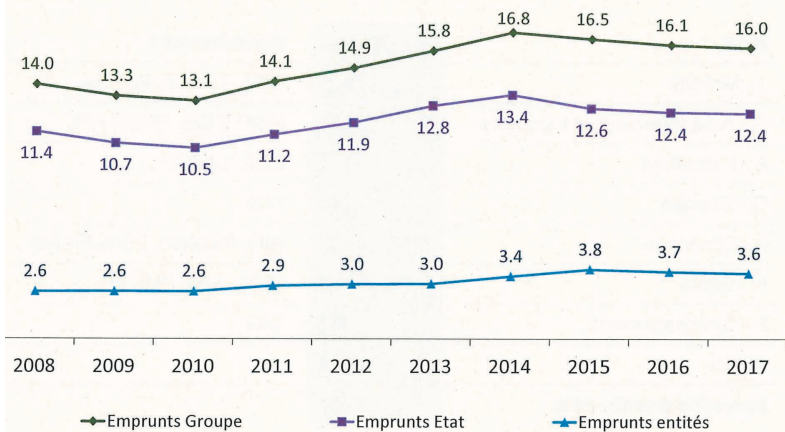
Endettement



Groupe

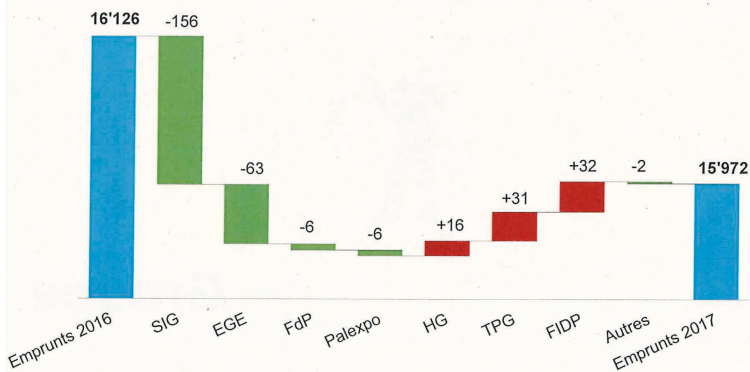
25.04.2018 - Page 18

Emprunts du Groupe 2008 => 2017



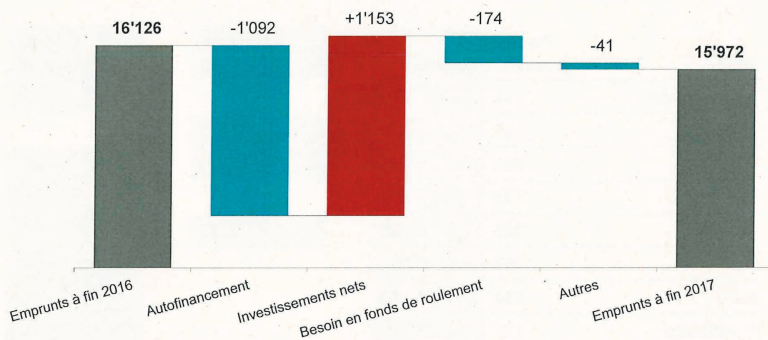
25.04.2018 - Page 19

Endettement par entité 2016 => 2017



25.04.2018 - Page 20

Emprunts : -154 mios



25.04.2018 - Page 21

Garanties données

Emprunts



Entités

- Cautions simples 978 mios
- Cédules hypothécaires 2'213 mios



Risques afférant à l'activité d'institution de droit public

- Caisses de prévoyance 8'466 mios
- Rentes genevoises *rentes servies*

25.04.2018 - Page 22

Garanties d'emprunts

Cautions simples Etat : 978 mios

Cédules hypothécaires : 2'213 mios

2017	Fonds propres*	Emprunts*	Cautions simples Etat	Cédule hypothécaire
Ports Francs	14	156		64
TPG	56	591	527	
FIDP	389	1'164	325	1'421
FPLC	383	222		401
Palexpo	243	98	32	47
HG	757	208		190
HUG	334	88		37
F. Parkings	171	10		30
UNIGE	429	15		23
Autres non conso			94	
Total			978	2'213

* Selon liasse de consolidation des entités (référentiel Etat)